

La puissance de référence pour la facturation du gaz est la puissance installée des consommateurs de gaz. Afin de réduire la puissance facturée, le client peut faire brider sa chaudière par un technicien de service du fournisseur.

Une visite sur place de nos techniciens est alors requise par le client pour faire valider la nouvelle puissance de référence pour la facturation.

Yverdon-les-Bains Énergies
Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale 1295
1401 Yverdon-les-Bains

Adresse pour retour du formulaire dans une enveloppe à fenêtre timbrée SVP ou par courriel

Formulaire de demande de validation de la puissance d'une chaudière à gaz

Données clients

Adresse du lieu de consommation : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue et numéro : _____

Numéro postal et localité : _____

Numéro de téléphone auquel le client peut être atteint durant la journée : _____

Installation pour laquelle une validation de la puissance est demandée

Marque, type : _____ Numéro de série : _____

Puissance nominale : _____ kW Nouvelle puissance à valider : _____ kW

Conditions de validation

Le client doit préalablement demander à un technicien de service de brider la puissance de la chaudière et d'attester le formulaire par sa signature ainsi que par le timbre de l'entreprise. Conformément au tarif en vigueur, un montant forfaitaire de CHF 100.00 HT sera facturé au client par Yverdon-les-Bains Énergies pour la validation de la puissance de la chaudière (hors mise en service).

J'accepte les conditions de validation ci-dessus :

Nom du client : _____ Nom entreprise du technicien : _____

Signature du client : _____ Nom du technicien de service : _____

Lieu et date : _____ Signature du technicien de service : _____

Lieu et date : _____

Yverdon-les-Bains Énergies :

Visa du responsable _____ Traité le _____

Yverdon-les-Bains Énergies autorise le maintien de la puissance de l'eau chaude sanitaire à la valeur initiale. Lorsque cette modification est effectuée de ≥ 70 kW à < 70 kW, la baisse doit s'effectuer sur la puissance chauffage et eau chaude sanitaire.